

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu  
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

## Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 29 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 octobre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie.

**PRESENTS** : CALVI Cristelle, LACAYO Christiane, LAGARDE Pascal, POLES Daniel, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier, TASSART Jennifer, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile

**ABSENTS EXCUSES** : CIAPA Emmanuel (a donné procuration à O. TARBOURIECH), , COLAS Mathieu (a donné procuration à C. SOLANA)

**SECRETAIRE** : J. TASSART

- Approbation du compte-rendu du 30 juillet 2021 ;
- SIDEL : annulation délibération du 18 juin 2021
- CCLG : transfert DPU (Droit de Préemption Urbain)
- Remboursement de frais aux élus
- Devis éclairage salle polyvalente
- Devis peinture menuiserie salle polyvalente/ Mairie
- Questions diverses

### **Approbation compte-rendu 30 juillet 2021**

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

### **SIDEL : annulation délibération du 18 juin 2021 :**

M le Maire informe le Conseil du courrier de la Sous-Préfecture de Condom, en date du 09 août 2021, concernant la délibération 2021/3-2 en date du 18 juin 2021, ayant pour sujet la désignation d'un délégué au sein du SIDEL.

La Sous-Préfecture nous signale que la CCLG est compétente en matière de collecte et traitement des déchets, et qu'à ce titre, elle est membre du SIDEL en lieu et place de ses communes. Il revient donc à la CCLG de désigner un délégué suppléant au sein du SIDEL.

Pour ces motifs, la Sous-Préfecture nous demande de retirer cette délibération.

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions pour le retrait de cette délibération.

### **CCLG : transfert DPU :**

M. le Maire informe le conseil municipal que conformément au L211-2 du code de l'urbanisme, la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme, emporte la compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain et donc qu'à ce titre, la Lomagne Gersoise est compétente en matière de droit de préemption depuis le 1er juillet 2021.

Il précise que, toutefois et conformément au L213-3 du code de l'urbanisme, la Lomagne Gersoise, titulaire du droit de préemption, peut déléguer son droit à une collectivité locale, cette délégation pouvant

porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou n'être accordée qu'à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

Il précise qu'au titre du pacte de Gouvernance communautaire, et sur avis favorable de la conférence des maires de la communauté, il a été acté que la Lomagne Gersoise délèguerait l'exercice du droit de préemption pour l'ensemble des zones, secteurs ou projets ne relevant pas de l'exercice de ses compétences.

Suite à cette présentation, M. le Maire propose au conseil municipal de passer au vote.

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions pour demander à la Lomagne Gersoise de lui déléguer l'exercice du droit de préemption pour les zones, secteurs ou projets relevant de la compétence de la commune.

### **Remboursement frais aux élus :**

M. le Maire fait part au conseil municipal de dépenses effectuées par un élu. Il s'agissait de produits alimentaires pour le repas des élus de permanence les dimanches d'élections 20 et 27 juin 2021.

Ces achats ont été faits dans des enseignes où la Commune ne possède pas de compte.

Il s'agit désormais de rembourser l'élu concerné :

- pour des achats à Preignan chez EURL Bernard d'un montant de 22.07 € et chez Boucherie Lionel pour un montant de 80.61 €.

L'élu intéressé par la décision, ne prend pas part au vote

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

### **Devis éclairage salle polyvalente**

M le Maire présente le devis de ROUILLES GERS SARL pour le changement des lumières de la salle polyvalente. Ce changement devient impératif car nous ne trouvons plus les éléments nécessaires au remplacement des néons actuels quand un défaut intervient. Cela nous permettra également d'améliorer l'éclairage tout en baissant notre consommation énergétique.

Il s'agit du remplacement des néons par des pavés LED.

Le devis se monte à 3595.50 € HT soit 4314.60 € TTC.

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

### **Devis peinture menuiserie salle polyvalente/ Mairie**

M le Maire présente le devis de Peinture Brambilla pour la réfection des menuiseries de la salle polyvalente et la mairie. Le devis se monte à 2150.00 €. (TTC)

Vote : 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

### **Questions diverses :**

# **information** : mise en place d'un conseiller informatique par le biais de la communauté de communes à destination des concitoyens.

Il assurera prochainement une permanence sur notre commune, lorsque nous connaissons la date, nous vous la communiquerons.

**Salle des fêtes** : Nous sommes en train de revoir le contrat de location en y joignant un mode d'emploi précis des matériels mis à disposition, notamment pour la cuisine et la projection-sonorisation. Le contrat sera complété par un état des lieux d'entrée et sortie.

Lors de la location, c'est notre secrétaire Mme Corinne Landais qui sera en charge, réaliser une visite de la salle et établir l'état des lieux à l'entrée et à la sortie avec le locataire.

Nous allons rechercher et faire établir des devis pour :

- Equiper le projecteur et la sonorisation d'une liaison Bluetooth
- Acheter de la vaisselle, assiettes et couverts
- Remplacer des tables

**Tennis** : Nous prévoyons avec l'association du tennis, d'ouvrir le cours de tennis en accès libre pour en favoriser l'usage. L'association du tennis, en profiterait pour se dissoudre. Si le projet se réalise démarrage au 01.01.2022.

**11 Novembre** : la crise sanitaire moins prégnante, nous laisse la possibilité de commémorer le 11 novembre comme nous en avons traditionnellement l'habitude.

Nous vous donnons donc rendez vous à la mairie le 11 novembre à 11h00

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 18



La Secrétaire

